



15ème législature

Question N° : 45631	De M. Nicolas Meizonnet (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Piqûres dans les lieux festifs : il faut agir et vite !	Analyse > Piqûres dans les lieux festifs : il faut agir et vite !.
Question publiée au JO le : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet alerte M. le ministre de l'intérieur sur la prolifération de cas de piqûres dans les soirées festives et boîtes de nuit. M. le député constate, depuis plusieurs semaines, une augmentation très significative de cas reportés de piqûres sauvages et cela sur l'ensemble du territoire. Boîtes de nuits, concerts, festivals et plus largement évènements réunissant une foule dense sont touchés par ce phénomène. De Lens à Bastia, de Paris à Alès, aucun territoire ne semble épargné par ces agressions dont l'issue peut être dramatique. D'après certains spécialistes, ces piqûres seraient en effet souvent utilisées afin d'injecter des substances psychotropes, telles que du GHB ou du GBL, afin que l'agresseur puisse abuser des victimes. S'il n'y a, pour le moment, pas de cas grave déclaré, ces piqûres entraîneraient quasi systématiquement un risque de transmission de maladie infectieuse, comme le VIH, qui obligent les victimes à prendre une trithérapie d'urgence préventive, traitement très lourd et accompagné de nombreux effets secondaires handicapants. De nombreux professionnels de santé font part de leur inquiétude ; c'est le cas du professeur Nicolas Franchitto, chef du service d'addictologie du CHU de Toulouse. Dans une *interview* donnée à *La Dépêche* le 29 avril 2022, il parle de « plusieurs dizaines de personnes arrivant avec une trace de piqûre » et appelle à ne pas négliger ce problème : « Ce n'est pas une hallucination collective ». Dans la région occitane, de nombreux évènements populaires tels que les férias ou les fêtes votives rythment la saison estivale. Ces derniers sont déjà touchés par des cas de piqûres. À la fèria d'Alès par exemple, 15 cas ont été rapportés par les autorités. À Nîmes, déjà 6 cas ont été déclarés depuis le début du mois de mai 2022 dans des lieux festifs. Alors que la fèria de Nîmes débute ce mercredi 1er juin 2022 et que nombre de fêtes votives s'apprêtent à démarrer, il lui demande ce qu'il compte faire pour agir contre ce phénomène urgent et extrêmement préoccupant.